

Bruxelles, le 28 janvier 2008



PEGASE et le PPRD

L'Autorité palestinienne (AP) a préparé un plan palestinien de réforme et de développement (PPRD), qui présente les grandes priorités budgétaires du gouvernement pour les années 2008-2010. Ce plan a pour but d'apporter la stabilité et le développement social et économique à l'ensemble des Palestiniens des territoires occupés et de soutenir les efforts visant à créer un État palestinien viable et prospère.

Le PPRD a été présenté à la communauté internationale le 17 décembre 2007 lors de la conférence des donateurs de Paris. Il y a reçu un soutien marqué, qui s'est traduit par un niveau record de contributions annoncées, 7,7 milliards USD au total pour la période de trois ans.

L'UE s'est résolument engagée à soutenir les priorités de réforme et de développement définies par l'Autorité palestinienne. Le nouveau mécanisme PEGASE sera donc intégralement aligné sur le PPRD tant en ce qui concerne sa durée, trois ans, que son contenu. Outre le financement d'une partie du déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne, PEGASE acheminera l'aide destinée au programme de réforme et de développement selon les modalités prévues par le PPRD. Le mécanisme soutiendra les efforts de l'Autorité palestinienne dans les quatre secteurs clés qui forment l'ossature du PPRD: la gouvernance, les affaires sociales, le développement de l'économie et du secteur privé et les infrastructures.

Parmi les interventions possibles dans les quatre secteurs, on peut citer:

- gouvernance: réforme budgétaire, État de droit, justice, responsabilité, sécurité;
- affaires sociales: protection sociale, santé, éducation (notamment enseignement et formation professionnels), programmes d'emploi et fourniture de produits de première nécessité comme le carburant;
- développement de l'économie et du secteur privé: facilitation des échanges, garanties et financements pour les PME, centres d'affaires, projets à rendement rapide tels que ceux proposés par l'envoyé spécial du Quartet, Tony Blair, et paiement des sommes dues au secteur privé;
- développement des infrastructures publiques: dans des domaines tels que l'eau, l'environnement, l'énergie, les infrastructures de base nécessaires pour améliorer la vie quotidienne de la population ainsi que les infrastructures qui favoriseront l'environnement des entreprises et offriront des possibilités d'emploi.